Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D212-6 du Code Forestier.

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DES FORÊTS SECTIONALES DE LA COMMUNE DE CUBIERES

Département : 48 - Lozère

2015 - 2034

Surface cadastrale 52.01 87 ha

Surface retenue pour la gestion 52.02 ha

Altitudes extrêmes : 1080 m - 1420 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement Zone d'influence atlantique et bordure du massif central

Document ONF

Office National des Forêts

Agence de LOZERE
Direction Territoriale
Méditerranée

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DES FORÊTS SECTIONALES DE LA COMMUNE DE CUBIERES

2015 - 2034

Le contexte :

Les forêts sectionales de la commune de Cubières comprennent les forêts sectionales de Neyrac, de Cubières et de Mallecombe et appartiennent aux habitants des trois villages situés sur la commune dans le département de la Lozère (cf carte de situation en annexe 1). Elles s'inscrivent dans l'ensemble géographique du versant Nord du Mont Lozère pour la forêt sectionale de Neyrac et la forêt sectionale de Cubières, et dans l'ensemble géographique de la montagne du Goulet pour la forêt sectionale de Mallecombe. La surface cadastrale de la forêt sectionale de Mallecombe est de 10 ha 75 a 90 ca, celle de la forêt sectionale de Cubières est de 3 ha 99 a 40 ca, et celle de la forêt sectionale de Neyrac est de 37 ha 26 a 57 ca, soit une surface totale de 52 ha 01 a 87 ca, répartie en 5 tènements.

La surface retenue pour la gestion est la surface cadastrale : 52 ha 01 a 87 ca, surface relevant du régime forestier après distraction (procédure en cours) du captage de Cubières amont (parcelle 5) en forêt sectionale de Neyrac (cf extrait de la matrice cadastrale en annexe 2). La surface boisée représente 49,19 ha, le reste étant composé de zones humides (0,14 ha), de roches à nu (1,15 ha) et de vides sur sols superficiels (1,54 ha).
La surface en sylviculture représente 47,96 ha, le Sud de la parcelle 4 sur roches superficielles, les zones ouvertes, ainsi que la zone concédée pour un élevage de chiens de traineau au sud de la parcelle 5 étant classés hors sylviculture.
La soumission au régime forestier pour la forêt sectionale de Cubières a été prononcée par arrêté préfectoral du 1er juillet 1943.
La soumission au régime forestier pour la forêt sectionale de Mallecombe a été prononcée par arrêté préfectoral du 3 juillet 1986. Une première soumission concernant la forêt sectionale de Neyrac a été prononcée par arrêté préfectoral du 17 décembre 1880 (26 ha 25 a 30 ca). Ce dernier a été abrogé et un nouvel arrêté préfectoral, en date du 25 novembre 1991 a été pris pour une surface de 37 ha 43 a 00 ca. Par acte notarié du 27 novembre 2013 les habitants du hameau de Neyrac ont vendu une surface de 0 ha 16 a 43 ca (nouvelle parcelle cadastrale H 1292) à la commune de Cubières. Cette surface correspond au périmètre de protection immédiat du captage de Fon Catade. Cette surface a été distraite du régime forestier (septembre 2014).

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt présente des enjeux :
- moyens à faibles de production ligneuse sur les zones boisées en sylviculture et nuls sur les zones hors sylviculture,
- moyens de biodiversité, les forêts étant situées en zone d'adhésion du Parc National des Cévennes,
- sociaux, moyens sur 14 ha (dans la parcelle 5 pour le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable) et ordinaires sur le reste des forêts,
- nuls pour la protection physique contre les risques naturels.

Bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent des forêts sectionales de la commune de Cubières couvrait la période 1995-2009.
La forêt comportait lors de la rédaction de l'aménagement précédent de l'épicéa commun (sur 37 % de la surface totale de la forêt), du sapin pectiné (sur 22 %), du pin sylvestre (sur 14 %), du hêtre (sur 12 %), du mélèze d'Europe (sur 3 %), du pin à crochets (sur 4 %), et du bouleau (sur 2 %). Les vides représentaient, quant à eux, 6 % de la surface de la forêt.
Le programme indicatif des coupes prévoyait la récolte de 1530 m3. Le volume réellement mobilisé pendant la période de l'aménagement a été nul. Cette différence s'explique par le fait que les parcelles sur lesquelles les coupes étaient prévues étaient mal desservies. Les coupes martelées n'ont pas trouvé preneur. Suite à la remise en état du chemin rural reliant le col Santel à la station de ski du Bleymard, les parcelles 5 et 6 sont désormais accessibles aux engins de transport ce qui devrait faciliter les ventes de bois sur ces deux parcelles.

Document ONF

Le groupe de régénération concernait les parcelles 4p, 5p, 6p et 2p, sur une surface totale de 7,59 ha. Les coupes n'ayant pas été vendues, les régénérations n'ont pas été menées à leur terme.
Les travaux ont consisté à réaliser des plantations dans un vide de la parcelle 5 sur station calcaire en diverses essences feuillues et résineuses. Ces plantations n'ont pas été couronnées de succès, le taux de reprise ayant été très faible.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :
Les décisions de gestion et leur mise en œuvre de la période 2015-2034, soit 20 ans, doivent permettre de concilier les niveaux d'enjeux et les contraintes qui en résultent.
La forêt sera traitée en futaie régulière.

Les peuplements mûrs, seront régénérés au cours des 20 prochaines années. Le groupe de régénération (0,70 ha) est assez réduit en raison de la jeunesse des peuplements. Il est localisé dans la seule unité de gestion 4.r. Les autres peuplements en sylviculture seront classés dans le groupe d'amélioration et feront l'objet de coupes d'éclaircie durant la période du présent aménagement. Le Nord de la parcelle 6 sera laissé au repos et pourra être pâturé. Les zones humides (abords du captage de Cubières Haut), les zones rocheuses ou peu productives seront classées hors sylviculture.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

- une coupe de régénération sur l'unité de gestion 4.r

- des coupes d'amélioration à la rotation de 10 ans dans les autres peuplements de la forêt classés en sylviculture, hormis le peuplement de pin sylvestre de la parcelle 6 qui sera laissé au repos.

pour les travaux :

- un nettoiement dans le peuplement de sapin concurrencé par le hêtre de la parcelle 5,

- des travaux d'entretien des limites de la forêt et du parcellaire (plaques de parcelles).

Bilan prévisionnel :

Les orientations de cet aménagement conduisent à envisager une récolte totale de 5080 m3 sur les 20 années à venir. Le bilan global prévisionnel est positif et en nette hausse sur toutes les forêts sectionales de la commune par rapport à celui de l'aménagement précédent qui était déficitaire en raison de la mévente des coupes. Il s'établit à 46€/ha/an sur la surface totale de la forêt (voir bilan chap 3). Avec les aides financières envisageables, le bilan conditionnel s'améliore légèrement.

Document ONF

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	**AMENAGEMENT DES FORÊTS SECTIONALES DE LA COMMUNE DE CUBIERES**
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	48 - Lozère
Communes de situation	CUBIERES
N° ONF de la région nationale IFN de référence	622- Hautes Cévennes
Schéma régional d'aménagement de référence	Zone d'influence atlantique et bordure du massif central

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	**Année début**	**Année échéance**
	2015	2034

Détail des forêts aménagées			*dernier aménagement*		
Dénomination	Identifiant national forêt	**Surface cadastrale**	*date arrêté*	*année de début*	*année d'échéance*
Forêt sectionale de Cubières	F16110P	3 ha. 99a 40ca	*17/10/1996*	*1995*	*2009*
Forêt sectionale de Mallecombe	F15852R	10 ha. 75a 90ca	*17/10/1996*	*1995*	*2009*
Forêt sectionale de Neyrac	F16155I	37 ha. 26a 57ca	*17/10/1996*	*1995*	*2009*

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	52 ha. 01a 87ca
Surface retenue pour la gestion	52.02 ha
Surface boisée en début d'aménagement	49.19 ha
Surface en sylviculture de production	47.96 ha

Document ONF

COMMENTAIRES : Les forêts sectionales de la commune de Cubières sont constituées de 5 tènements. L'un est situé au Nord de la commune, sur la montagne du Goulet (forêt sectionale de Mallecombe) parcelle 1, de 10,76 ha, et est orienté Ouest, à une altitude variant de 1250 m à 1310 m. Cette parcelle est la seule à être située sur la région IFN Margeride (n° 627) et donc à relever du SRA "Margeride Aubrac". Les 4 autres tènements se trouvent plus au Sud, sur le versant Nord du Mont Lozère. Le plus à l'Ouest, parcelle 6 en forêt sectionale de Neyrac (1080 m - 1230 m) orienté Nord occupe une surface de 14,99 ha. Plus à l'Ouest, la parcelle 2 (forêt sectionale de Cubières) et la parcelle 3 (forêt sectionale de Neyrac) forment un tènement d'exposition Nord dont l'altitude est comprise entre 1100 m et 1220 m (5,41 ha). Légèrement plus au Sud, orientée au Nord, se trouve la parcelle 4 (forêt sectionale de Neyrac) dont l'altitude varie entre 1250 m et 1360 m (5,44 ha). Pour terminer la parcelle 5 (forêt sectionale de Neyrac) d'exposition générale Nord, dont l'altitude varie de 1330 m à 1420 m, occupe un sommet près de la station de ski du Mont Lozère (15,42 ha). La surface cadastrale de 52,0187 ha est la surface retenue pour la gestion.
Le parcellaire forestier découpant la forêt en 6 parcelles est inchangé par rapport à celui de l'aménagement de 1995.
La surface en sylviculture s'établit à 47,96 ha, les zones ouvertes (zones humides et rocheuses, vides de la parcelle 6) étant classées hors sylviculture ainsi que la concession pour l'élevage de chiens de traineau (parcelle 5) et le Sud de la parcelle 4 sur roches affleurantes.
Le plan de situation figure en annexe 1. La matrice cadastrale figure en annexe 2.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	**enjeu sans objet**	**enjeu faible ou ordinaire ou local**	**enjeu moyen ou reconnu**	**enjeu fort**	**Total**
Production ligneuse	sans objet 4 ha	faible 16 ha	moyen 32 ha	fort	**52 ha**
Fonction écologique		ordinaire 0 ha	reconnu 52 ha	fort	**52 ha**
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 38 ha	reconnu 14 ha	fort	**52 ha**
Protection contre les risques naturels	sans objet 52 ha	faible	moyen	fort	**52 ha**

COMMENTAIRES : L'enjeu de production est moyen sur les peuplements situés sur les stations fertiles et moyennement fertiles, il est faible sur les stations calcaires et sur les stations à faibles potentialités et il est nul sur les zones hors sylviculture. Les forêts sont situées en zone optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes, la commune de Cubières ayant adhéré à la charte du PNC. Les forêts présentent donc un enjeu de biodiversité reconnu. Les périmètres de protection rapprochés des captages présents en bordure des parcelles 2 et 5 affichent un enjeu social moyen, le reste des forêts présente un enjeu social faible. Enfin, les forêts n'ayant fait l'objet d'aucun classement ou d'expertises au titre de la protection contre les risques naturels, leur enjeu de protection est sans objet. La carte des enjeux de production et d'enjeu social figure en annexe 3.

Document ONF

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	14 ha	Captages de Fon Catade et de Cubières Aval

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : Le captage d'alimentation en eau potable du bourg de Cubières (Cubières amont ou Fon Catade) est présent sur la parcelle 5. La commune a acquis le périmètre de protection immédiat de ce captage (distraction récente). Le captage de Cubières Amont et ses périmètres ont été reconnus d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 2 août 2010. Le périmètre de protection rapproché déborde largement sur la parcelle 5 et le périmètre de protection rapproché du captage de Cubières Aval situé hors forêt (arrêté de DUP n° 2010 214 0059 du 02/08/2010) occupe une partie de la parcelle 2. Les préconisations à mettre en oeuvre au sein des 2 périmètres de protection rapprochés sont les suivantes :
- Le parcage et le pâturage d'animaux sont interdits.
- Le dépôt de tout produit solide ou liquide susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau sont interdits.
- La forêt sera conservée de manière à garantir la préservation du couvert végétal. Son exploitation pourra être maintenue mais sans modification des pratiques actuelles en proscrivant les coupes définitives (pas de coupe rase).
- Sur ces parcelles sont règlementés les épandages d'engrais et de produits phytosanitaires qui devront respecter les recommandations de la Chambre d'agriculture de la Lozère.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national	52 ha	Parc National des Cévennes
ZNIEFF de type II	41 ha	Massif du Mont Lozère (ZNIEFF n° 8018)
Pastoralisme	2 ha	Parcelle 6

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : La ZNIEFF de type II concerne les parcelles 2 à 6, soit la totalité des forêts sectionales de Neyrac et de Cubières. Les richesses de la ZNIEFF portent essentiellement sur la présence de hêtraies sapinières très âgées, de nombreuses tourbières et de pelouses sommitales riches en espèces rares. Aucun de ces éléments n'est présent sur les forêts de la commune de Cubières.
Des chevaux sont parqués au Nord de la parcelle 6. Ce pâturage ne fait l'objet d'aucune convention. Cette situation devra être régularisée.
L'adhésion à la charte du Parc National des Cévennes implique de conserver aux forêts leur aspect naturel et de mener une gestion forestière en cohérence avec les orientations adoptées pour la zone coeur du Parc National des Cévennes.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée

Il n'existe pas menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : La présence de grands cervidés ne pose pas de problème actuellement sur la forêt en l'absence de régénération récente.

Document ONF

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Passage de motos dans le peuplement de la parcelle 6	4 ha
Concession pour l'implantation d'un chenil	1 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Le passage de motos est illégal en dehors des voies carossables. Ce passage répété sur des pentes fortes provoque une érosion dommageable au sol forestier. Les rémanents des coupes de la parcelle 5 pourront être employés à limiter le passage de ces véhicules.
Présence d'un chenil pour chiens de traineau au Sud de la parcelle 5 sur 0,54 ha : cette occupation du sol fait l'objet d'une concession entre Mademoiselle MASSON Gaëlle domiciliée à Malavieille 48190 MAS D'ORCIERES et la section de Neyrac représentée par le Maire de la commune de Cubières et l'Office National des Forêts représenté par son Directeur d'Agence, signée en février 2012 pour une durée de 3 ans. L'existence de cette concession a conduit à classer hors sylviculture la surface occupée par le parc.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	1 080 m	1 420 m

Unités stationnelles			
Code	**Libellé**	**surface**	**% surface décrite**
G0	Roche à nu	0.88 ha	2%
G3	Station sur roche superficielle ou sur bloc	0.69 ha	1%
G9	Station de moyenne montagne fertile	25.57 ha	49%
G10	Station de montagne peu fertile	13.44 ha	26%
G11	Station de montagne fertile	6.59 ha	13%
G4	Station sur roche carbonatée peu fertile	4.71 ha	9%
G1	Station hydromorphe	0.14 ha	0%
	TOTAL	52.02 ha	

COMMENTAIRES :
La cartographie des stations a été élaborée en référence au catalogue des stations de Jean-Michel Boissier : "Guide des stations forestières des Hautes Cévennes", en adéquation avec les recommandations du Schéma Régional d'Aménagement pour la zone "Zone d'influence atlantique et la bordure du massif Central". Pour la parcelle 1, relevant du SRA "Margeride-Aubrac" la même typologie a été utilisée car la station retenue, G9 "Station de moyenne montagne fertile" présente les mêmes caractéristiques que la station G15 "Stations à bonnes potentialités entre 1200 et 1300 m d'altitude" du SRA "Margeride Aubrac".
Les forêts sectionales de la commune de Cubières comptent une diversité importante de stations forestières.
Les plus représentées sont les stations fertiles de montagne et de moyenne montagne (62 % de la surface). Les stations peu fertiles occupent 35 % de la surface et les stations improductives (roche à nu, zones hydromorphes, stations sur blocs) représentent 3 % de la surface.

Document ONF

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Epicéa commun	35%
Sapin pectiné	26%
Pin sylvestre	10%
Pin à crochets	3%
Mélèze d'europe	3%
Hêtre	23%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :
Les forêts sectionales de la commune de Cubières présentent un éventail d'essences diversifié dû aux conditions stationnelles variées et aux différentes phases de boisement. Le gradient d'altitude est en effet de 340 m et les roches mères sont de deux ordres (calcaire et schiste).
Les essences sont le plus souvent en mélange et le hêtre est bien représenté sur l'ensemble de la forêt (23 % en essence principale). A noter la présence de bouleau en mélange minoritaire dans la plupart des jeunes peuplements.
4 vagues de plantations ont eu lieu. La plus ancienne concerne les parcelles 2 et 4. Il s'agit de plantations d'épicéa datant des années 70. La parcelle 1 (forêt sectionale de Mallecombe) a été plantée en sapin pectiné et en épicéa commun en 1984. Ce peuplement est de belle venue.
La parcelle 5 a été plantée en 1991 en diverses essences résineuses. Enfin, en 1999, des plantations ont été réalisées parcelle 6 sur une petite surface, sur station calcaire, en diverses essences résineuses et feuillues, mais cette plantation a été un échec (zone aujourd'hui classée en "vides non boisables"). A noter que cette zone a fait l'objet de dépôt de résidus de la carrière de plomb argentifère située en amont.

Document ONF

Répartition des types de peuplement			
Code	**Libellé**	**surface**	**% surface décrite**
F ECM M 40-60 ans	Futaie d'épicéa en mélange avec divers feuillus, à dominante bois moyens, âgée de 40 à 60 ans. Les caractéristiques dendrométriques du peuplement sont les suivantes : densité : 700t/ha, volume moyen/ha : 250m3, G : 30m²/ha, ∅ moyen = 30 cm, H = 20m	0.84 ha	2%
F ECM P 40-60 ans	Futaie d'EPC (55%) en mélange avec du HET (21%) du SAP (8%) et du PS (15%), à dominante petits bois, âgée de 40 à 60 ans. Caractéristiques du pplt : densité : 980t/ha, volume moyen/ha : 300m3, G : 37m²/ha, ∅ moyen = 22 cm et H = 20m	8.04 ha	15%
F EPC R 20-40 ans	Futaie pure d'épicéa, à perches dominantes, âgée de 20 à 40 ans. Les caractéristiques dendrométriques du pplt sont : densité : 1560t/ha, volume moyen/ha : 107m3, G : 25m²/ha, ∅ moyen = 14 cm et H = 10m	8.21 ha	16%
F HEM M 40-60 ans	Futaie de HET (47%) en mélange avec du SAP (19%), de l'EPC (25%) et du pin, à dominante bois moyens, âgée de 40 à 60 ans. Caractéristiques du pplt : densité : 570t/ha, volume moyen/ha : 330m3, G : 37m²/ha, ∅ moyen = 29 cm, H = 20m (hêtre) et 25m (épicéa)	9.67 ha	19%
F HEM P X	Futaie de hêtre en mélange avec du pin sylvestre et du bouleau sur blocs rocheux. Peuplement pauvre sur lequel aucun relevé dendrométrique n'a été effectué.	0.69 ha	1%
F HET P 20-60 ans	Futaie de hêtre pure , à dominante petits bois, âgée de 20 à 60 ans. Les caractéristiques du peuplement sont les suivantes : densité : 575t/ha, volume moyen/ha : 150m3, G : 25m²/ha, ∅ moyen = 23 cm, H = 23m	1.15 ha	2%
F MEE R 20-40 ans	Futaie pure de mélèze d'Europe, à perches dominantes, âgée de 20 à 40 ans. Les caractéristiques dendrométriques du peuplement sont les suivantes : densité : 1600t/ha, volume moyen/ha : 95m3, G : 22m²/ha, Ø moyen = 14 cm et H=12m. Plantation de 1991.	1.60 ha	3%
F P.X R 20-40 ans	Futaie pure de pin à crochets, à perches dominantes, âgée de 20 à 40 ans. Les caractéristiques dendrométriques du peuplement sont les suivantes : densité : 1300t/ha, volume moyen/ha : 60m3, G : 23m²/ha, ∅ moyen = 15 cm et H = 6m Station peu fertile.	1.39 ha	3%
F SPM R 20-40 ans	Peuplement installé sur : - futaie de S.P (60%) en mélange avec de l'EPC (40%) sur la P1 (10,76 ha), à perches dominantes, âgée de 20 à 40 ans, dont les caractéristiques sont : D : 1475t/ha, volume moyen/ha : 130m3, G : 26m²/ha, Ø moyen = 16 cm, H = 14m. - futaie régulière de S.P (50%) mélangé avec du BOU et du HET sur la P5 (sur 1,91 ha), à perches dominantes, âgée de 20 à 40 ans dont les caractéristiques sont : densité : 2100t/ha, volume moyen/ha : 47m3, G :19m²/ha, Ø moyen= 11cm, H = 10m.	12.67 ha	24%

Document ONF

F P.S M 80-100 ans	Futaie pure de pin sylvestre , à dominante bois moyens, âgée de 80 à 100 ans. Les caractéristiques dendrométriques du peuplement sont les suivantes : densité : 275t/ha, volume moyen/ha : 170m3, G : 19m²/ha, ∅ moyen = 30 cm, H = 18m	2.90 ha	6%
F P.S X X	Futaie pure de pin sylvestre, pauvre, d'âge indéterminé. Les caractéristiques dendrométriques du peuplement n'ont pas été mesurées. Peuplement installé sur une station peu fertile en partie occupée par un parc de chiens de traineau (0,54 ha).	1.33 ha	3%
F PSM M 60-100 ans	Futaie de pin sylvestre, à dominante bois moyens, âgée de 80 à 100 ans, avec du hêtre présent de façon continue en sous étage. Les caractéristiques du pplt de P.S sont : densité : 450t/ha, volume moyen/ha : 140m3, G : 20m²/ha, Ø moyen = 29 cm, H = 22 m.	0.70 ha	1%
V AUT	vides non boisables sur sol calcaire	1.54 ha	3%
V HUM	Zone humide non boisable (captage de source)	0.14 ha	0%
V ROC	Zone rocheuse non boisable	1.15 ha	2%
	TOTAL	52.02 ha	

COMMENTAIRES : La typologie des peuplements repose sur les 5 descripteurs que sont la structure du peuplement (F : futaie régulière ; V : vides), l'essence dominante (P.S : pin sylvestre ; MEE : mélèze d'Europe ; EPC : épicéa commun ; P.X : pin à crochets, S.P : sapin pectiné, HET : hêtre), la nature du peuplement (futaie pure ou futaie mélangée M), le calibre du peuplement (R : semis perches et brins dominants ; P : petits bois dominants (20<=Ø<=25 cm) ; M : bois moyens dominants (30<=Ø<=40 cm) ; G : gros bois dominants (Ø>=45 cm) et l'âge du peuplement exprimé en tranches de 20 ou 40 ans. La forêt possède presque toutes les classes d'âge sauf la classe d'âge 0 à 20 ans, toutefois leur présence est déséquilibrée avec la prédominance des peuplements âgés de 20 à 60 ans qui représentent 43,57 ha soit 85 % de la surface de la forêt.
La carte des peuplements figure en annexe 5. La répartition des types de peuplement par unité de gestion figure en annexe 7.

Document ONF

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	47.96 ha	
Hors sylviculture de production	4.06 ha	
TOTAL	52.02 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu *(suivi surfacique)*	diamètre retenu
Epicéa commun		12.56 ha	26.2%	100	50
Sapin pectiné		28.47 ha	59.4%	110	50
Pin noir d'autriche		2.90 ha	6.0%	120	40
Pin à crochets		2.18 ha	4.5%	80	25
Hêtre		1.85 ha	3.9%	120	50
TOTAL		47.96 ha			

COMMENTAIRES :
Les essences objectifs sont celles recommandées par le SRA "Zone d'influence atlantique et la bordure du Massif Central" sur les stations rencontrées sur la forêt (étages de végération du montagnard moyen et supérieur). Elles correspondent globalement aux essences en place, sauf sur station calcaire où le pin noir sera préféré au pin sylvestre. Le sapin pectiné deviendra à long terme l'essence principale de la forêt. L'épicéa et le pin à crochets seront limités a l'étage de végétation du montagnard supérieur.
A noter que sur la parcelle 1, relevant du SRA Margeride Aubrac, l'essence objectif retenue devrait correspondre à l'une des essences préconisées sur le secteur climatique "Est-Goulet et plateau de Roure". Or le SRA ne retient sur ce secteur que des sapins méditerranéens sur les stations G15. Compte tenu de l'altitude et de la croissance actuellement observée sur les sapins présents sur la forêt sectionale de Mallecombe et sur la forêt domaniale du Goulet voisine, le sapin pectiné a toutefois été conservé comme essence objectif sur la parcelle 1.
La carte des essences objectifs figure en annexe 6.

Document ONF

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	*surface*
Surface à régénerer prévue	7.59 ha
Surface effectivement régénérée	0.00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0.00 ha

COMMENTAIRES :
L'aménagement prévoyait un enlèvement d'abri sur 0,5 ha en parcelle 2 (abri de pin sylvestre et d'épicéa sur la plantation de sapin), la mise en régénération artificielle de 2 ha en parcelles 4 et 5, le reboisement d'un vide de 0,84 ha et la mise en régénération naturelle de 4,25 ha en parcelle 6. Les coupes marquées dans le groupe de régénération n'ont pas été vendues faute d'acheteurs intéressés. Les coupes étaient peu attractives en raison des longues distances de débardage.
Ainsi, seules des plantations ont été réalisées en 1999, au nord de la parcelle 6. Installés sur station peu fertile, ces plants ont connu un faible taux de reprise (zone classée en vide non boisable aujourd'hui).

Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	**47.96 ha**
Surface d'équilibre (Se)	9.03 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	3.60 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0.00 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0.70 ha
Surface à ouvrir (So)	0.70 ha
Surface à terminer (St)	0.70 ha
Traitements en Taillis ou TSF	**0.00 ha**
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	**0.00 ha**

COMMENTAIRES :
La surface d'équilibre correspond à la surface à régénérer pour arriver à l'équilibre des classes d'âge à long terme. Elle est calculée à partir de la surface occupée à long terme par les essences objectifs et les âges d'exploitabilité retenus pour chacune des essences (voir § 2.2). La surface disponible comprend les peuplements qui atteindront dans les 20 ans les diamètres minimaux, optimaux ou maximaux d'exploitabilité (types de peuplement F P.S M 80-100 ans et F PSM M 60-100 ans) soit 3,60 ha.
La contrainte de vieillissement comprend les zones en sylviculture dont la régénération doit être achevée au cours du présent aménagement. Il s'agit des zones qui atteindront les diamètres maximaux d'exploitabilité dans les 20 ans. Il n'en existe pas sur la forêt.
La surface du groupe de régénération retenu est de 0,70 ha. Elle correspond au seul type de peuplement F PSM 60-100 ans.
Le peuplement de pin sylvestre de la parcelle 6 qui était dans le groupe de régénération de l'aménagement précédent et qui fait partie de la surface disponible (F P.S M 80-100 ans) n'a pas été retenu compte tenu des difficultés d'exploitation (forte pente). Il pourra être proposé en pâturage à l'agriculteur qui occupe déjà les vides non boisables de cette parcelle.

Document ONF

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Types de peuplement
Code	Libellé								
AME	Groupe d'amélioration	1	1.a	10.76	10.76			10	F SPM 20-40 ans
AME	Groupe d'amélioration	2	2.a	3.99	3.99			10	F ECM P 40-60 ans
AME	Groupe d'amélioration	3	3.a	1.15	1.15			10	F HET P 20-60 ans
HSN	Groupe hors sylviculture	3	3.n	0.27	0.00				V ROC
AME	Groupe d'amélioration	4	4.a	4.05	4.05			10	F ECM P 40-60 ans
REG	Groupe de régénération	4	4.r	0.70	0.70	0.70	0.70		F P.S M 80-100 ans
HSN	Groupe hors sylviculture	4	4.n	0.69	0.00				F HEM P X
AME	Groupe d'amélioration	5	5.a	14.74	14.74			10	F EPC R 20-40 ans F ECM M 40-60 ans F SPM R 20-40 ans F MEE R 20-40 ans F P.X R 20-40 ans F P.S M X
HSN	Groupe hors sylviculture	5	5.n	0.14	0.00				V HUM
HSY	Groupe hors sylviculture	5	5.y	0.54	0.00				F P.S M X
AME	Groupe d'amélioration	6	6.a	12.57	12.57			10	F HEM M 40-60 ans F P.S M 80-100 ans
HSN	Groupe hors sylviculture	6	6.n	0.88	0.00				V ROC
HSY	Groupe hors sylviculture	6	6.y	1.54	0.00				V AUT
			Totaux	52.02	47.96	0.70	0.70		

COMMENTAIRES :
L'analyse des peuplements et la détermination de l'effort de régénération ont conduit à découper la forêt en 13 unités de gestion. Ces unités ont été réparties en 4 groupes d'aménagement : un groupe de régénération (REG) dont la composition est détaillée au § 2.3, un groupe d'amélioration (AME) de 47,26 ha composé de toutes les zones boisées classées en sylviculture (hors groupe de régénération), un groupe hors sylviculture avec interventions (HSY) de 2,08 ha composé du parc de chiens de traineau et des zones ouvertes de la parcelle 6, pâturées et d'un groupe hors sylviculture en évolution naturelle (HSN) de 1,98 ha constitué de zones humides et rocheuses et du peuplement de hêtre malvenant de la parcelle 4.

Document ONF

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Types de peuple-ment	Code coupe	Volume grume présumé réalisable	*Prix estimatif €/m3*	*Observations*
	P^lle	UG	Partie d'UG								
2015	6	6.a	p	AME	12.57 ha	9.67 ha	F HEM M 40-60 ans	ABM	520	16	Prélèvement d'environ 20% des tiges au profit du sapin et de l'épicéa.
2016	2	2.a		AME	3.99 ha	3.99 ha	F ECM P 40-60 ans	APB	216	12	Première éclaircie non mécanisable, création de cloisonnements d'exploitation tous les 14m et prélèvement de 1/3 des tiges au profit de l'épicéa.
2016	4	4.a		AME	4.05 ha	4.05 ha	F ECM P 40-60 ans	APB	290	12	Première éclaircie non mécanisable, création de cloisonnements d'exploitation tous les 14m et prélèvement de 1/3 des tiges au profit de l'épicéa.
2016	4	4.r		REG	0.70 ha	0.70 ha	F PSM M 60-100 ans	RD	80	20	Prélèvement de la totalité des pins sylvestres mûrs et mise en lumière du sous étage de hêtre.
2019	1	1.a		AME	10.76 ha	10.76 ha	F SPM R 20-40ans	APB	680	12	Première éclaircie mécanisable. Création de cloisonnements tous les 14 à 16m et prélèvement de 1/3 des tiges dans l'interbande au profit du sapin.
2022	3	3.a		AME	1.15 ha	1.15 ha	F HET P 20-60 ans	APB	50	10	Prélèvement de 25% des tiges.
2024	5	5.a		AME	9.67 ha	9.67 ha	F ECM M 40-60 ans F EPC R 20-40 ans F MEE R 20-40 ans FP.S M X F P.X R 20-40 ans F SPM R 20-40 ans	APB	530	10	Première éclaircie. Utilisation des cloisonnements existants tous les 60m et création de 3 cloisonnements intermédiaires avec prèlèvement de 1/3 des tiges dans les interbandes au profit de l'essence plantée.

Document ONF

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Types de peuple-ment	Code coupe	Volume grume présumé réalisable	*Prix estimatif €/m3*	*Observations*
	P^{lle}	UG	Partie d'UG								
2025	6	6.a		AME	12.57 ha	9.67 ha	F HEM M 40-60 ans	ABM	520	16	Prélèvement d'environ 20% des tiges au profit du sapin et de l'épicéa.
2026	2	2.a		AME	3.99 ha	3.99 ha	F ECM P 40-60 ans	APB	216	15	Deuxième éclaircie. Prélèvement d'une tige sur 4 au profit de l'épicéa.
2026	4	4.a		AME	4.05 ha	4.05 ha	F ECM P 40-60 ans	APB	220	15	Deuxième éclaircie. Prélèvement d'une tige sur 4 au profit de l'épicéa.
2029	1	1.a		AME	10.76 ha	10.76 ha	F SPM R 20-40ans	APB	580	15	Deuxième éclaircie. Prélèvement d'une tige sur 4 au profit du sapin.
2034	5	5.a		AME	14.74 ha	14.74 ha	F ECM M 40-60 ans F EPC R 20-40 ans F MEE R 20-40 ans FP.S M X F P.X R 20-40 ans F SPM R 20-40 ans	APB	660	12	Deuxième éclaircie. Prélèvement d'une tige sur 4 au profit de l'essence plantée.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant l'aménagement	
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	5 100 m^3

Avec l'entrée en production des jeunes peuplements et l'amélioration de la piste d'accès au col de Santel, des coupes sont programmées sur toutes les parcelles des forêts.
Le programme des coupes prévoit :
- une coupe définitive, sur l'unité de gestion 4.r : l'enlèvement des pins sylvestres adultes permettra au sous étage continu de hêtre de se développer.
- deux coupes d'amélioration à la rotation de 10 ans sur les peuplements résineux à l'exception du peuplement de pin sylvestre de la parcelle 6 laissé au repos.
- deux coupes d'amélioration dans la futaie de hêtre de la parcelle 6, et une seule coupe sur l'unité de gestion 3.a.
Lors de la réalisation des premières et deuxième éclaircies sur les parcelles 5 et 6, une attention particulière sera portée à la bordure Ouest des parcelles longées par le sentier de randonnée "chemin de Stevenson".
La carte de l'état d'assiette figure en annexe 10.
Les volumes grume ont été calculés à partir des volumes totaux escomptés avec un pourcentage de houppier de 10 % pour l'épicéa, le sapin et le mélèze, et un pourcentage de houppier de 15 % pour le hêtre et les pins.

Document ONF

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Nettoiement dans le peuplement de sapins		5.a	1.91	Le travail consistera à recéper et démonter les tiges de hêtre gênant les sapins dans leur croissance en hauteur.	2 900 €	E
				Total	2 900 €	
				soit annuellement	145 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :
L'unité de gestion 4.r étant d'ores et déjà entièrement régénérée (hêtre présent partout en sous étage), il n'est pas prévu de travaux de régénération sur la forêt.
Dans la jeune plantation de la parcelle 5, le dépressage permettra à la plantation de sapin de ne pas être dominée par le hêtre plus dynamique.
Une aide pourra être demandée auprès du Conseil Général de la Lozère (le taux en 2014 est de 75% du montant HT des travaux).

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
			Total	0 €	
			soit annuellement	0 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :
Il n'est pas prévu de travaux d'infrastructure sur la forêt, mais l'amélioration du chemin rural du Bleymard à Lozeret à partir du col de Santel jusqu'au nord de la parcelle 4 avec la création d'une place de retournement, faciliterait l'accès des grumiers sur tout ce massif et apporterait une plus value aux parcelles desservies.
Il n'appartient pas aux seules sections de financer ces travaux.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des limites de la forêt	toutes les parcelles	8,2 km	700€/km. Entretien à la peinture une fois pendant la durée de l'aménagement.	5 740 €	E
Achat et pose de plaques de parcelles	parcelles 1 à 6	28	L'ensemble des plaques de parcelles devra être remplacé pendant la durée de l'aménagement.	420 €	E
			Total	6 160 €	
			soit annuellement	308 €/an	

* Investissement ou Entretien

Document ONF

COMMENTAIRES :
Le périmétre des parcelles 2 à 6 a été borné par un géomètre entre 1991 et 1993. Certaines bornes sont aujourd'hui peu visibles. La rénovation des peintures sur les arbres de limite permettra de bien matérialiser le périmètre et de s'assurer de la pérénité du bornage. Une subvention pourra être demandée auprès du Conseil Général de la Lozère (le taux d'aide en 2014 est de 50 % du montant HT des travaux).

Document ONF

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	**oui**
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	**oui**
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes…)	**oui**
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	**oui**
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	**oui**

COMMENTAIRES : La commune de Cubières souhaite préserver la biodiversité au sein des forêts sectionales de la commune. Située en zone optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes, elle a adhéré à la charte de cet Etablissement public. Les grandes orientations de cette charte en matière forestière visent à "dynamiser les activités forestières en assurant leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel et paysager". Les actions prévues par le présent aménagement sont compatibles avec ces orientations.
Un nid de rapace a été observé sur un hêtre de la parcelle 3. Si la nidification était avérée sur cette aire, une période de quiétude sera respectée pour la réalisation des coupes et des travaux sur les parcelles 2 et 3.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	**Sans objet - aucun site Natura 2000**

COMMENTAIRES :
Les forêts sectionales de la commune de Cubières ne sont concernées par aucun site Natura 2000.

Document ONF

TITRE 3 : BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article D212-6, seules les parties techniques du document d'aménagement approuvé sont mises à disposition du public. Le bilan économique et financier ne fait pas partie de ces dispositions techniques.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	08/01/15

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Raymond Gras

Etude de terrain et inventaires : Blandine Decock et Raymond Gras

Cartographie : Raymond Gras

Rédigé le
par le chef du projet d'aménagement
Signé : Raymond GRAS

Vérifié le
par le resp. aménagement de l'Agence
Signé : Claire LACOMBE

Proposé le
par le directeur d'Agence
Signé : Julien BOUILLIE

Document ONF

Aménagement approuvé par arrêté
du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon
N 2015-170-0014 du 15/06/2015

Liste des annexes de l'aménagement

1	Carte de situation de la forêt au 1/50000°
2	Extrait de la matrice cadastrale
3	Carte des enjeux de production et sociaux
4	Carte des stations
5	Carte des peuplements
6	Carte des essences objectif
7	Tableau des unités de gestion
8	Carte des unités de gestion
9	Carte d'aménagement
10	Carte de l'état d'assiette
11	Carte des équipements et des limites
~~**12**~~	~~Carte des données environnementales et culturelles~~
~~**13**~~	~~DUP du captage de Cubières amont~~

Document ONF

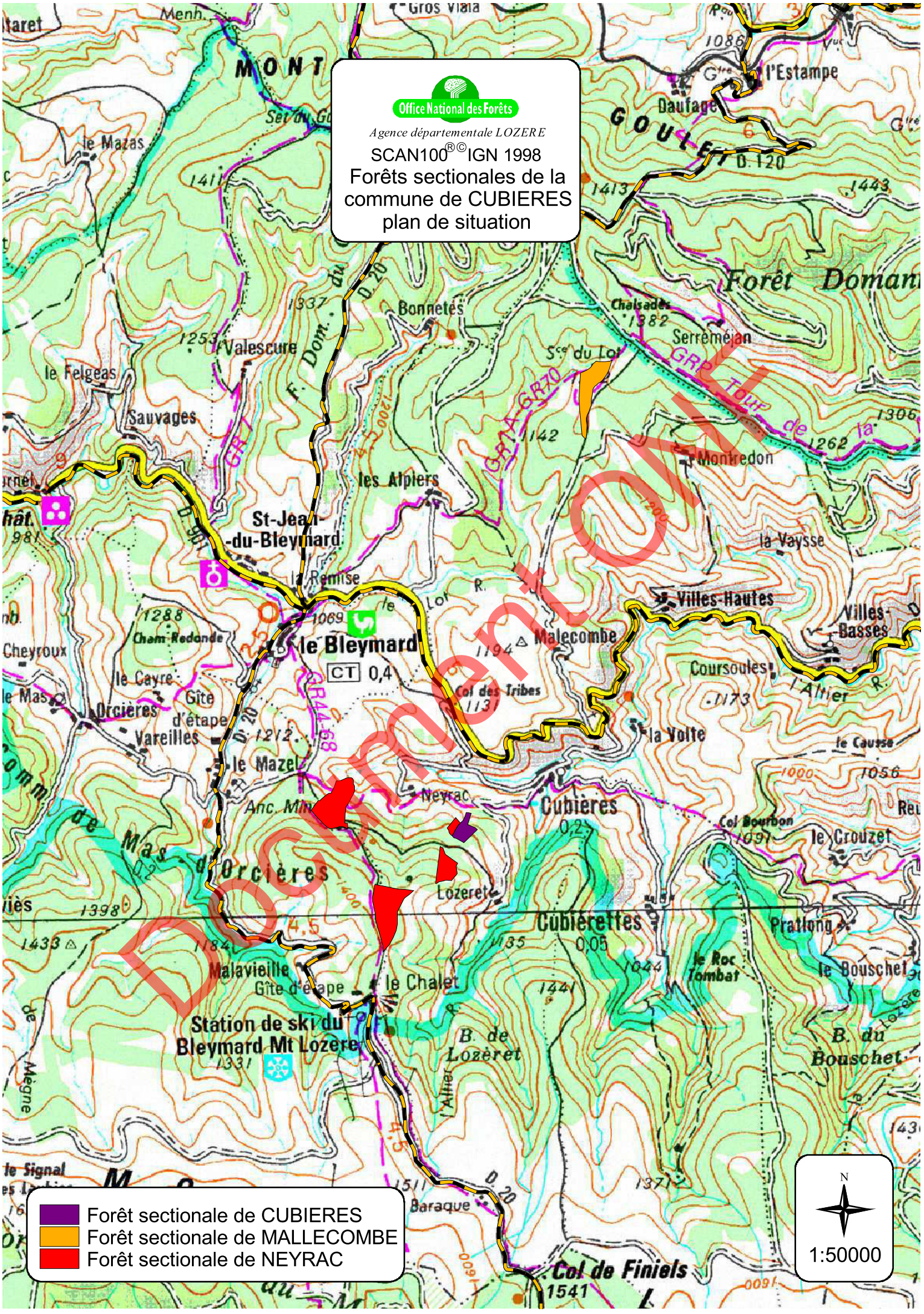
Office National des Forêts
Agence départementale LOZERE
SCAN100®©IGN 1998
Forêts sectionales de la commune de CUBIERES
plan de situation
Document ONF
Forêt sectionale de CUBIERES
Forêt sectionale de MALLECOMBE
Forêt sectionale de NEYRAC
N
1:50000
le Bleymard
Station de ski du Bleymard Mt Lozere
St-Jean-du-Bleymard
Cubières
Cubierettes
Malecombe
Villes-Hautes
Villes-Basses
Col de Finiels
Col des Tribes
Col Bourbon
Montredon
Serreméjan
Bonnetès
Valescure
les Alpiers
la Volte
Coursoules
Malavieille
le Chalet
Lozeret
Neyrac
Orcières
le Mazel
Vareilles
Gîte d'étape
Daufage
l'Estampe
Forêt Domaniale de la Tour
B. de Lozeret
B. du Bouschet
le Roc Tombat
le Crouzet
Pratlong
le Bouschet
la Vaysse
le Causse
Baraque
Sauvages
le Felgeas
le Mazas
Cheyroux
Chalsades
Sce du Lot
GR7
GR4-GR70
GR44-68
D.120
D.20
D.90
D.212

ANNEXE 2- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	**52 ha. 01a 87ca**	**52 ha. 01a 87ca**	
CUBIERES	H	865	La Rodo	**5 ha. 44a 00ca**	**5 ha. 44a 00ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1293	Lou Azegaous	**15 ha. 41a 67ca**	**15 ha. 41a 67ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	858	Lou Serre	**1 ha. 42a 40ca**	**1 ha. 42a 40ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1001	Lous Coudenasses	**0 ha. 17a 40ca**	**0 ha. 17a 40ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1002	Lous Coudenasses	**2 ha. 66a 40ca**	**2 ha. 66a 40ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1003	Lous Coudenasses	**0 ha. 47a 00ca**	**0 ha. 47a 00ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1004	Lous Coudenasses	**0 ha. 16a 00ca**	**0 ha. 16a 00ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1005	Lous Coudenasses	**6 ha. 71a 90ca**	**6 ha. 71a 90ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1006	Lous Coudenasses	**1 ha. 61a 90ca**	**1 ha. 61a 90ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1007	Lous Coudenasses	**1 ha. 82a 90ca**	**1 ha. 82a 90ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1008	Lous Coudenasses	**1 ha. 20a 40ca**	**1 ha. 20a 40ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	H	1009	Lous Coudenasses	**0 ha. 14a 60ca**	**0 ha. 14a 60ca**	Section de Neyrac
CUBIERES	A	51	Lous Opérous	**10 ha. 36a 05ca**	**10 ha. 36a 05ca**	Section de Mallecombe
CUBIERES	A	58	Lou Feyrac	**0 ha. 39a 85ca**	**0 ha. 39a 85ca**	Section de Mallecombe
CUBIERES	H	382	Loujo Fouont	**3 ha. 99a 40ca**	**3 ha. 99a 40ca**	Section de Cubieres

Document ONF

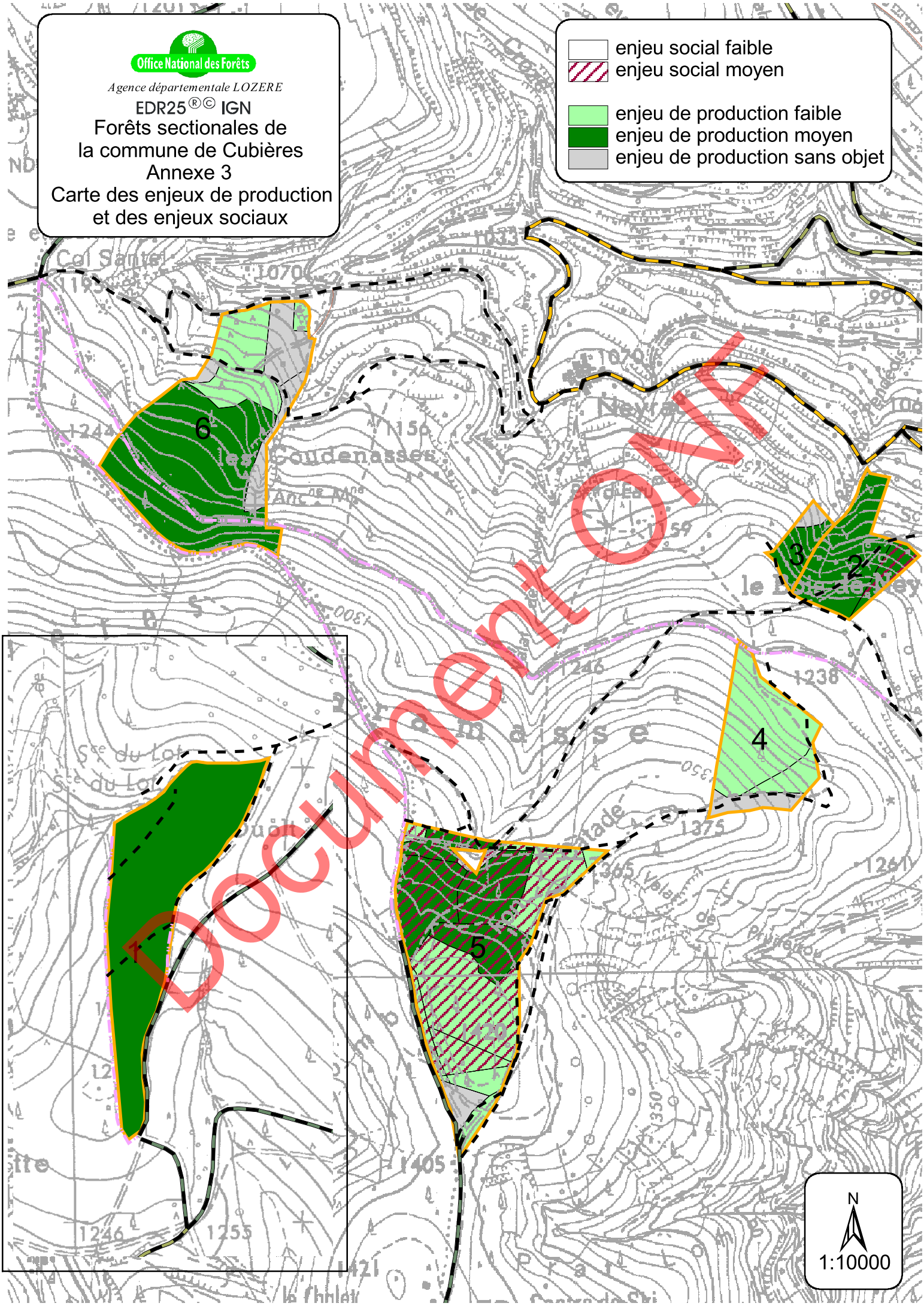
Office National des Forêts
Agence départementale LOZERE
EDR25®© IGN
Forêts sectionales de
la commune de Cubières
Annexe 3
Carte des enjeux de production
et des enjeux sociaux
enjeu social faible
enjeu social moyen
enjeu de production faible
enjeu de production moyen
enjeu de production sans objet
1
2
3
4
5
6
Document ONF
N
1:10000

Office National des Forêts

Agence départementale LOZERE

EDR25 ®© IGN

Forêts sectionales de la commune de Cubières annexe 4 Carte des stations forestières

- G 4 station sur roche calcaire peu fertile
- G 10 : station de montagne peu fertile
- G 11 : station de montagne fertile
- G 9 : station de moyenne montagne fertile
- G 3 : station sur roche affleurante très peu fertile
- G 1 : station hydromorphe
- G 0 station sur roche nue

Document ONF

N

1:10000

Office National des Forêts

Agence départementale LOZERE

EDR25 ®© IGN

Forêts sectionales de la commune de Cubières annexe n°5 Carte des types de peuplements

- Futaie d'épicéa en mélange à dominante bois moyens de 40-60 ans
- Futaie d'épicéa en mélange à dominante petits bois de 40-60 ans
- Futaie pure d'épicéa à perches dominantes de 20-40 ans
- Futaie de hêtre en mélange à dominante bois moyen de 40-60 ans
- Futaie de hêtre en mélange à dominante petits bois d'âge divers
- Futaie de hêtre pure à dominante petits bois de 20-60 ans
- Futaie de mélèzes à perches dominantes de 20 à 40 ans
- Futaie pure de pin sylvestre à dominante bois moyens de 80-100 ans.
- Futaie pure de pin sylvestre à dominante bois moyens d'âge indéterminé
- Futaie pure de pin à crochets à perches dominantes de 20 à 40 ans
- Futaie de pin sylvestre en mélange à bois moyen dominants de 60 à 100 ans
- Futaie régulière de sapin en mélange à perches dominantes de 20 à 40 ans
- vides non boisables
- zones humides non boisables
- zones rocheuses non boisables

Document ONF

1:10000

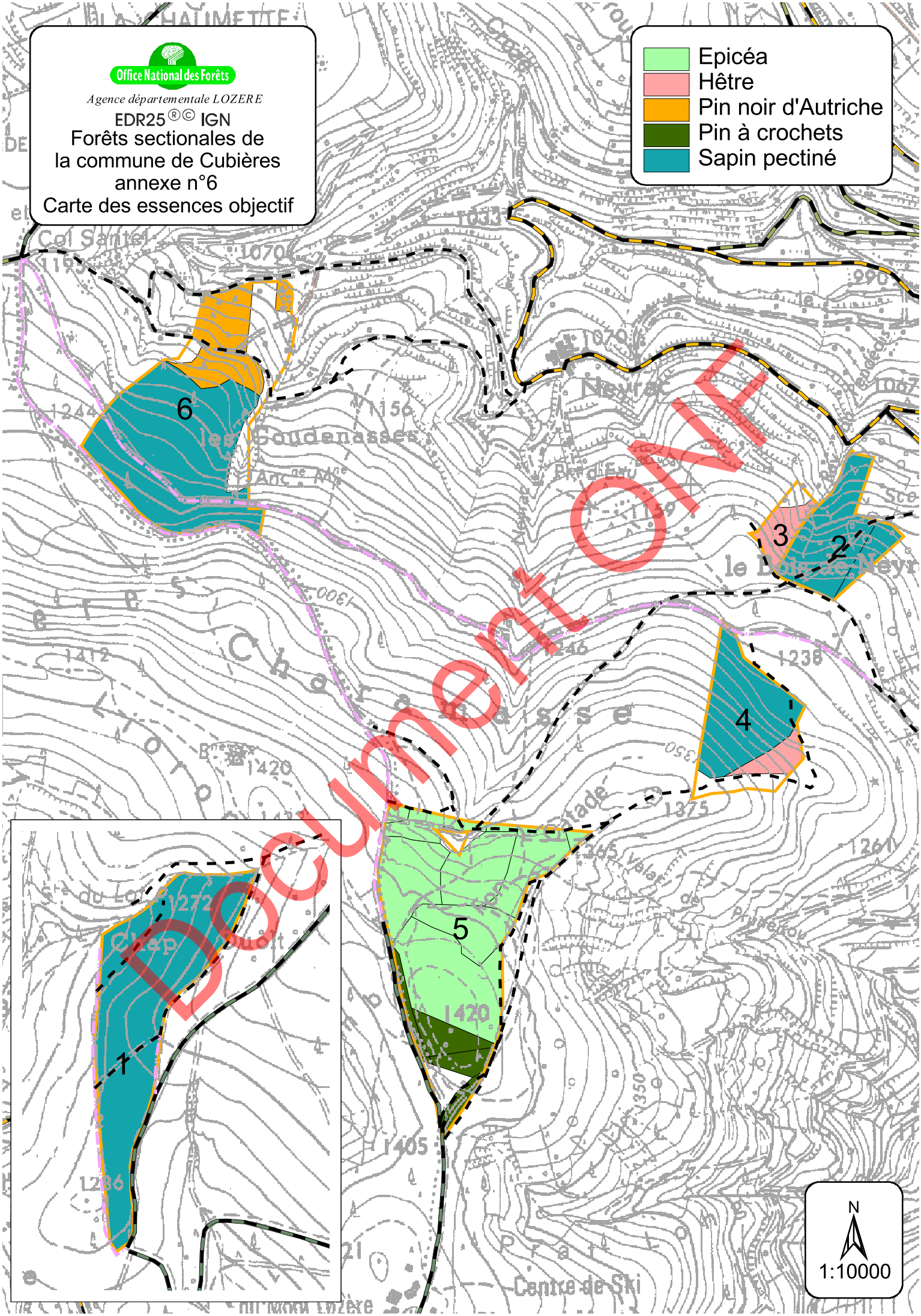
Office National des Forêts
Agence départementale LOZERE
EDR25 ®© IGN
Forêts sectionales de
la commune de Cubières
annexe n°6
Carte des essences objectif
Epicéa
Hêtre
Pin noir d'Autriche
Pin à crochets
Sapin pectiné
6
3
2
4
5
1
Document ONF
N
1:10000

Annexe 7

Tableau des unités de gestion

Parcelle	Unité de gestion	Type de peuplement		Surface (ha)	Surface totale
1	1.a	F SPM R 20-40 ans	Futaie de sapin en mélange avec de l'épicéa commun, à dominante perches âgée de 20 à 40 ans	10.76 ha	10.76 ha
2	2.a	F ECM P 40-60 ans	Futaie d'épicéa en mélange avec du sapin pectiné, à dominante petits bois âgée de 40 à 60 ans	3.99 ha	3.99 ha
3	3.a	F HET P 20-60 ans	Futaie de hêtre pure, à dominante petits bois âgée de 20 à 60 ans	1.15 ha	1.15 ha
	3.n	V ROC	Zone rocheuse	0.27 ha	0.27 ha
4	4.a	F ECM P 40-60 ans	Futaie d'épicéa en mélange, à dominante petits bois âgée de 40 à 60 ans	4.05 ha	5.44 ha
	4.n	F HEM P X	Futaie de hêtre en mélange à dominante petits bois d'âge divers	0.69 ha	
	4.r	F PSM M 60-100 ans	Futaie de pin sylvestre en mélange avec du hêtreà dominante bois moyen âgée de 60 à 100 ans	0.70 ha	
5	5.a	F EPC R 20-40 ans	Futaie d'épicés à perches dominantes âgée de 20 à 40 ans	8.21 ha	14.74 ha
		F MEE R 20-40 ans	Futaie de mélèzes à perches dominantes âgée de 20 à 40 ans	1.60 ha	
		F P.S X X	Futaie de pin sylvestre de diamètre et d'âge indéterminé	0.79 ha	
		F P.X R 20-40 ans	Futaie de pin à crochets à perches dominantes âgée de 20 à 40 ans	1.39 ha	
		F SPM R 20-40 ans	Futaie de sapin en mélange avec des recrus naturel de hêtre et de bouleau, à perches dominantes âgée de 20 à 40 ans	1.91 ha	
		F ECM M 40-60 ans	Futaie d'épicéa en mélange avec du bouleau et du hêtre, à bois moyens dominants âgée de 40 à 60 ans	0.84 ha	
	5.y	F P.S X X	Futaie de pin sylvestre de diamètre et d'âge indéterminé occupée en partie par un parc de chiens de traineau.	0.54 ha	0.84 ha
	5.n	V HUM	Zone humide	0.30 ha	
6	6.a	F P.S M 80-100 ans	Futaie de pin sylvestre pure à dominante bois moyen âgée de 80 à 100 ans	2.90 ha	12.57 ha
		F HEM M 40-60 ans	Futaie de hêtre en mélange avec de l'épicéa du sapin et du pin sylvestre à dominante bois moyens âgée de 40 à 60 ans	9.67 ha	
	6.y	V AUT	vides non boisables	1.54 ha	1.54 ha
	6.n	V ROC	zones rocheuses	0.88 ha	0.88 ha
				52.18 ha	52.18 ha

Document ONF

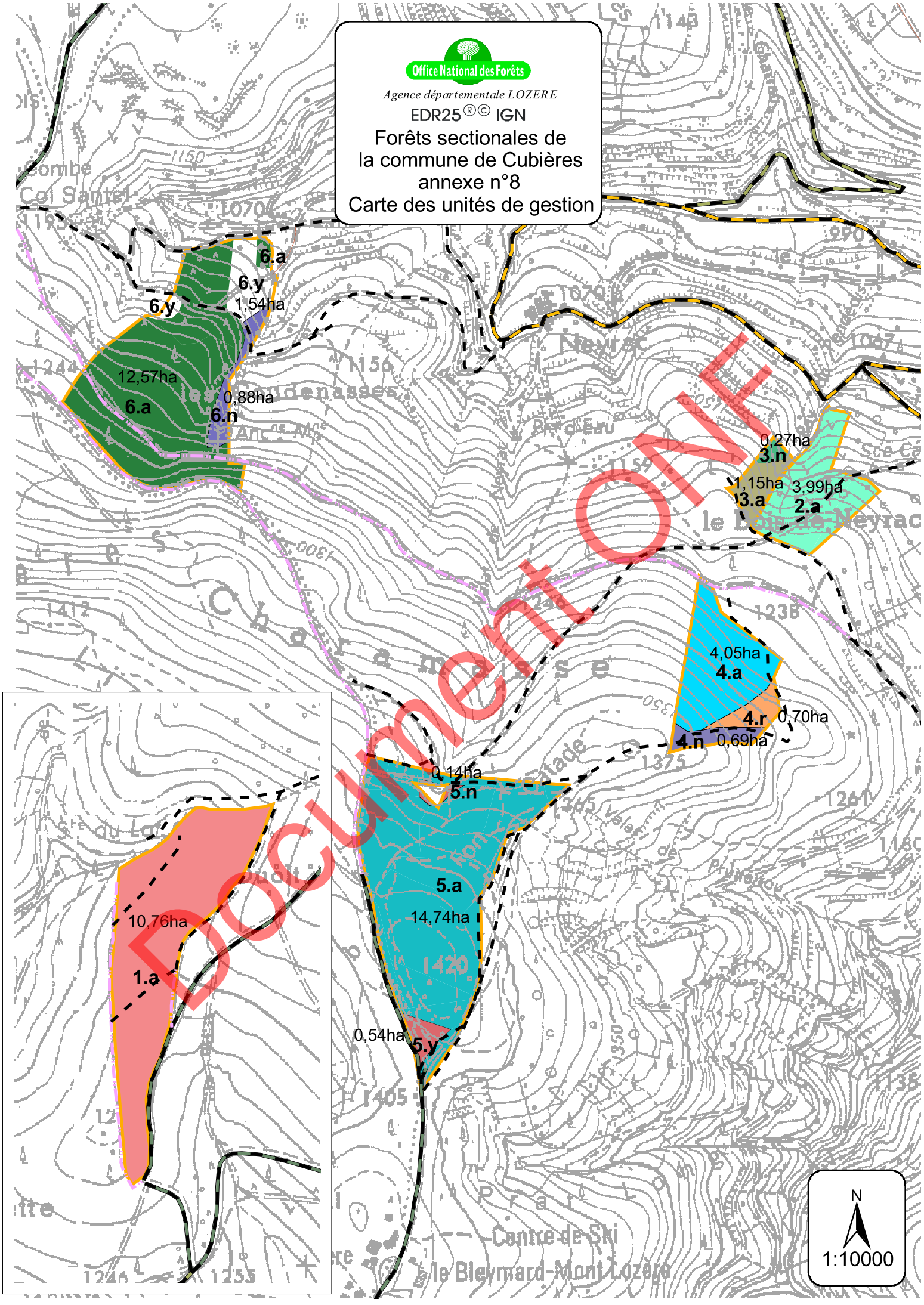
Office National des Forêts
Agence départementale LOZERE
EDR25 ®© IGN
Forêts sectionales de
la commune de Cubières
annexe n°8
Carte des unités de gestion
6.a
6.y
1,54ha
6.y
12,57ha
6.a
0,88ha
6.n
0,27ha
3.n
1,15ha
3.a
3,99ha
2.a
4,05ha
4.a
4.r
0,70ha
4.n
0,69ha
0,14ha
5.n
5.a
14,74ha
0,54ha
5.y
10,76ha
1.a
Document ONF
N
1:10000

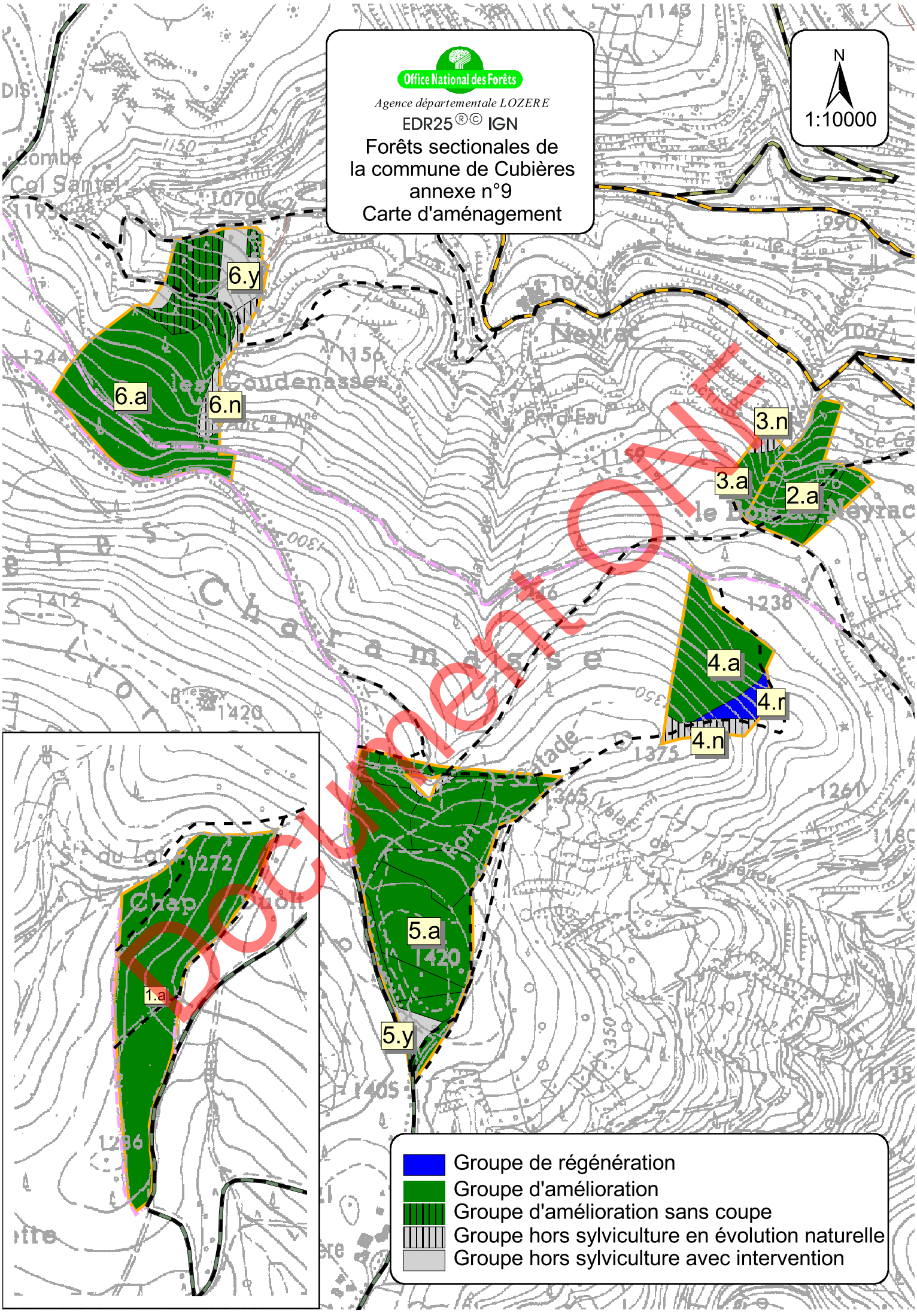

Document ONF

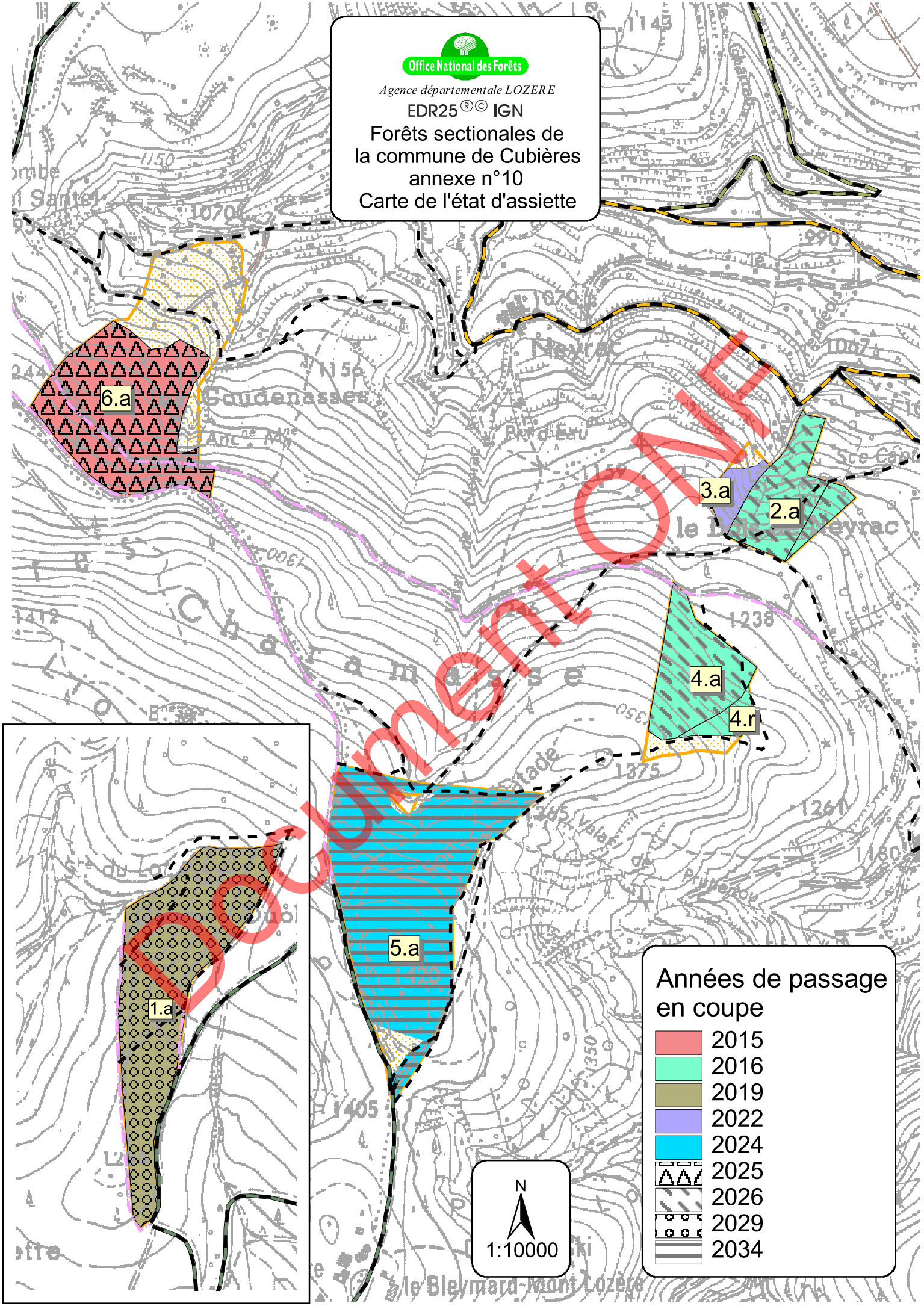
Office National des Forêts
Agence départementale LOZERE
EDR25 ®© IGN
Forêts sectionales de
la commune de Cubières
annexe n°10
Carte de l'état d'assiette
6.a
3.a
2.a
4.a
4.r
5.a
1.a
Années de passage
en coupe
2015
2016
2019
2022
2024
2025
2026
2029
2034
N
1:10000
Document ONF

Office National des Forêts

Agence départementale LOZERE

EDR25 ®© IGN

Forêts sectionales de la commune de Cubières

Annexe n° 11

Carte des équipements et des limites

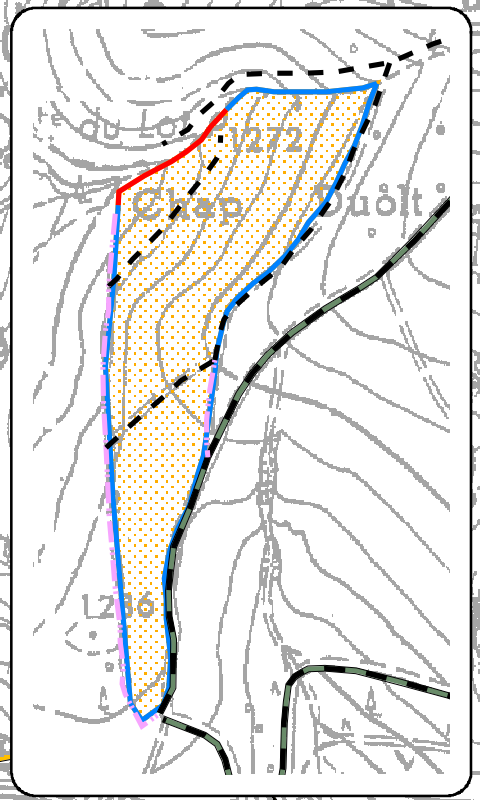

Document ONF

- Limite matérialisée ou bornée
- Limite naturelle ou assimilée
- Limite à matérialiser
- Routes goudronnées
- Routes accessibles aux grumiers
- Pistes accessibles aux véhicules légers
- Pistes accessibles aux véhicules tout terrain
- Conduite d'eau.
- Captages

N

1:10000